



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie : **Philippe Rossillon**, et l'ambassadeur de France **Bernard Dorin**, qui l'ont présidée.

Avenir de la langue française

Journal de l'association Avenir de la langue française

n°76 - Mars 2022

Association créée en 1992, membre de la conférence des OING et OSC de la Francophonie

L'Éditorial de Catherine Distinguin

Le sommaire est en page 3

Hommage à l'Académie française, dernier rempart de notre identité

Conformément aux exigences d'une directive bruxelloise de 2019, visant à assurer une meilleure sécurité et à faciliter les contrôles et la circulation des européens, une nouvelle carte d'identité a vu le jour en France depuis août 2021.

Et nous découvrons avec stupéfaction que nous ne sommes plus français, mais franglais ! La directive européenne était pourtant très souple dans ses consignes : elle imposait seulement que le titre « carte d'identité » soit traduit dans au moins une langue de l'Union et sans recours obligatoire à la langue anglaise. Pour le reste des informations (nom, prénom, date de naissance...), l'initiative était laissée à chaque pays membre. La surprise des citoyens fut grande de découvrir que l'ensemble du nouveau document administratif (titre et mentions) relatif à l'identité de chaque français est désormais bilingue français/anglais dans son intégralité. Absurdité pour les uns, excès de zèle ou provocation pour les autres, doit-on se rendre à l'évidence et considérer que, subrepticement, l'article 2 de notre Constitution qui dispose que *La langue de la République est le français* serait devenu caduc ?

Pour nos « immortels », de coutume discrets et mesurés, la coupe est pleine et pour la première fois depuis sa création en 1635, l'Académie française envisage de saisir le Conseil d'État si l'État, pourtant informé de son opposition dès le printemps 2021, ne retire pas les mentions en anglais du document.

Selon Hélène Carrère d'Encausse, Secrétaire perpétuel de l'Institution, cette présentation du nouveau document constitue une atteinte grave et déplacée à « la langue du pays ». Propos repris par Frédéric Vitoux, président de la commission d'enrichissement de la langue française, qui estime que « la décision française, *a fortiori* après le Brexit, est tout de même paradoxale ».

Des propos repris par le sénateur Mickaël Vallet pour qui le rouleau compresseur du *globish* s'impose même jusque dans nos papiers d'identité.

L'académicienne Barbara Cassin et Xavier North, ancien délégué général à la langue française et aux langues de France, estiment que « se limiter à l'anglais, après le Brexit qui

plus est, c'est envoyer trop de mauvais messages ». Inutiles seraient donc toutes ces langues de culture qui font la richesse de l'Europe ?

ALF et plusieurs de nos associations sœurs saluent l'initiative de l'Académie française de ne pas faire profil bas devant le fait accompli, véritable forfaiture imposée, alors que l'Ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 fait du français la langue officielle de tous les documents administratifs et judiciaires du pays. Et s'il convient de prendre en compte une certaine modernité de notre société, encore faut-il en respecter et préserver l'essentiel, en l'occurrence ici l'identité de chaque Français.

La vénérable institution du quai Conti a-t-elle des chances de faire valoir, juridiquement, sa position ? Rien n'est moins sûr, tant le silence assourdissant de l'État à ses demandes écrites est manifeste, tant la jurisprudence en la matière demeure trouble et le plus souvent inattendue.

Pour l'heure, le constat est sans appel : la gestion – pour le moins expéditive – de la mise en place de la nouvelle carte d'identité est la démonstration éclatante que si les ravages du *globish* ont raison de bien des choses, ils ont nui jusqu'à l'amour propre de nos gouvernants.

Catherine Distinguin

ERRATUM

Dans le **numéro 75** de notre revue *Avenir de la langue française*, daté de décembre 2021, en pages 17 à 20, l'article intitulé **La Francophonie des affaires, enfin ?** a été malencontreusement et involontairement attribué à notre vice-président, Yves Montenay. L'auteur de cet article est en réalité **Philippe Kaminski** qui l'avait publié sur son site *La dépêche francophone –Prospective et Sociale* n° 88, le 8 septembre 2021.

La présidente d'*ALF*, le directeur de la publication et le comité de rédaction de la revue *Avenir de la langue française* présentent leurs sincères excuses à Philippe Kaminski, à qui, désormais, ils demanderont, dans les formes requises, l'autorisation de publier le cas échéant certains de ses textes.

Ils expriment aussi leurs vifs regrets au journal *Profession Spectacle*, qui a publié le texte concerné sur son site dans le numéro daté du 6 septembre 2021.

Sommaire

Éditorial	1	- Le destin du français au Québec, par Jérôme Blanchet-Gravel	16
- Hommage à l'Académie française, dernier rempart de notre identité		- Le droit de vote pour les ultramarins : une exception et une fierté françaises, par Ilyes Zouari	18
Sommaire	3		
Vie de l'association	4	- Cap vers 2022 – itinéraires francophones : attention devant, jeunesse en approche ! par Arnaud Galy	21
- Le franglomètre en quelques mots, par Jean-Paul Cossart	4	- La future Cité internationale de la langue française se profile dans l'Aisne, par Bruno Courtin	23
- Appel à contribution, par Catherine Distinguin	5	- Un hôtel et une résidence pour les artistes	24
- Le franglomètre, mode d'emploi	5	- L'étrange politique menée sur les instituts culturels et lycées français de l'étranger, A. del Valle et J.-M. Nogueroles	24
Français et francophonie dans les institutions	6		
- Appel du HCILFF à l'organisation d'états généraux de la langue française, par Jean-Louis Chédin	6	Brèves	27
- Carte d'identité française traduite en anglais...	9	- Francophones et Anglo-saxons : remonter à la source, par Francis Gandon	27
- Élysée express, par M. Feltin-Palas	9		
- La chasse au participe passé, par M.-H. Verdier	11	Courrier des lecteurs	30
- Petit Robert ne sera jamais grand, par Gérard Blua	12	- Molière vs Shakespeare, par Matthieu Varnier	30
- Dix-moi dix mots, DGLFLF	14	- La main, par Daniel Ancelet	31
		- La plainte de René Chiche	31
		- Monsieur le Président, par J.-P. Brun	32
		- Le français n'a pas dit son dernier mot, B. Cabillic	33
Dossiers	15		
- Communiqué de presse du HCILFF	15	Parutions signalées	34
		- Comment sauver la France, M. Rousset	34
		- La population du monde francophone atteint 536 millions d'habitants, I. Zouari	34

<p>Directeur de la publication et président d'honneur de l'association : Albert Salon</p> <p><i>Anciens présidents</i> : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin (président d'honneur), Albert Salon, Philippe Kaminski</p> <p>Comité de rédaction : Jean-Louis Chédin, Catherine Distinguin, Laure Fouré, Albert Salon, Nicolas Terver</p> <p>Secrétaire de rédaction : Chrystel Guène</p> <p>Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris Tél. 06 59 74 72 82</p>	<p>Site internet :</p> <p>www.avenir-langue-francaise.org courriel : avenirlf@laposte.net</p>
	<p>ISSN 1290.6263 Dépôt légal à parution</p>
	<p>Imprimé par nos soins Adhésion à l'association : 40 euros (abonnement au bulletin inclus) Vente au numéro : 3 euros</p>

Vie de l'association

Avenir de la Langue française n'aurait pu remplir sa mission sans l'engagement et la générosité de deux présidents paladins de la langue française et de la Francophonie, et de leur famille : Philippe Rossillon (1993/97), génial créateur de la plupart des institutions associatives et gouvernementales françaises et internationales pertinentes, et son ami très proche Bernard Dorin (1997-2003, puis d'honneur de 2003 à 2019), Ambassadeur de France, dont l'action fut déterminante dans toutes ses missions de haut diplomate, notamment en 1967, lors du voyage du Général de Gaulle au Québec. » A.S.

Le franglomètre en quelques mots

En 1964, René Étiemble, célèbre universitaire, a publié son livre mémorable *Parlez-vous Français ?* Depuis lors, la situation qu'il pourfendait a fortement empiré et suscite notre ire quotidienne. L'Académie de la Carpette Anglaise exprime désormais cette colère en distribuant chaque année son trophée à des organismes ou des personnalités qui bafouent notre langue française de manière particulièrement virulente.

Le principe d'équilibre attribué à Charlemagne récompensait les bons élèves et châtiât les mauvais. À mon arrivée à ALF en septembre 2017, pour continuer de vilipender les méchants tout en congratulant les bons, j'ai préconisé la création d'un Tapis Rouge dual de cette Carpette, qui serait attribué aux plus vigoureux défenseurs de notre langue. Après son adoption de principe, il fut attribué à Michel Serres. Il ne serait pas inutile de relancer définitivement ce dispositif. C'est le même principe d'équilibre qui sous-tend le franglomètre que je vais vous décrire et qui complète le trophée annuel sélectionnant et clouant au pilori un seul très gros infracteur et occasionnellement un seul vertueux défenseur de notre langue.

L'idée du franglomètre est d'identifier en permanence les infracteurs connus, privés et publics, organismes et personnes physiques, de suivre et mesurer leur funeste activité et de la publier. Parallèlement bien sûr, les vertueux défenseurs de notre langue sont également suivis, identifiés et loués. Chaque année, le franglomètre peut contribuer à fournir des candidats à la Carpette Anglaise comme au Tapis Rouge.

Ce dispositif est donc continu et permanent. Un palmarès décompte le nombre de forfaits commis par cet usage inconsidéré et ostensible du franglais et énumère ces infracteurs.

L'authenticité du forfait relevé est garantie par une photographie datée, localisée et accompagnée de l'identité de la personne qui relève l'infraction.

L'objet de la photographie peut être une vitrine de magasin, un écran de télévision ou autre appareil, une page de magazine, une lettre, bref, tout justificatif levant toute équivoque sur le nom de l'impétrant.

La notoriété du contrevenant est fondamentale, car l'exemplarité positive ou négative d'un parfait inconnu est sans aucun effet.

Le franglomètre a été testé en vraie grandeur pendant quelques trimestres auprès du conseil d'administration d'ALF. Plusieurs de ses membres ou anciens membres se sont prêtés de bonne grâce à la collecte des infractions. La plupart ont suivi les règles proposées, la photo unique, datée, localisée et probante d'un organisme ou d'une personne connue. La pondération a fait l'objet de quelques réglages et le système est donc éprouvé par l'expérience.

Deux conditions sont maintenant nécessaires pour généraliser le franglomètre :

- que deux membres cotisants d'ALF se relaient pour relever la boîte de messagerie qui collecte les infractions, pour valider les infractions collectées, et pour entrer les données dans le palmarès ;

- que de nombreuses associations homologues d'ALF se joignent à son emploi, au minimum en publiant le palmarès et de préférence en généralisant la collecte auprès de leurs membres.

En conclusion, je voudrais dire que j'ai une grande affection et une longue pratique de la langue anglaise, que j'ai pratiquée dans 23 pays ayant l'anglais comme une ou comme seule langue officielle. Mais j'abhorre le franglais si répandu chez nous. Et je suis partisan d'une politique active et précoce de néologie de qualité, lorsqu'apparaissent de nouveaux concepts. Des outils tels que FranceTerme ou le *Termium* canadien permettent à chacun de trouver le juste mot à portée de clavier.

Nota : Le franglomètre est un néologisme de bon aloi que je mets en libre usage (ce que les anglophones appellent "copyleft", antonyme du "copyright").

Jean-Paul Cossart, administrateur d'ALF

APPEL À CONTRIBUTION à destination de nos adhérents et associations amies pour gérer le franglomètre.

Lors de notre assemblée générale du 15 janvier 2022, Jean-Paul Cossart, créateur du franglomètre, nous a présenté cet outil de mesure visant à identifier simultanément les infracteurs et les vertueux défenseurs de notre langue. Ce dispositif, testé par notre conseil d'administration, est à présent prêt à acquérir sa vitesse de croisière si deux de nos adhérents se relaient pour le faire fonctionner, et si nos associations homologues se joignent à son emploi. ALF remercie vivement les volontaires qui s'engageront dans cette mission, signe d'une démarche active pour la sauvegarde de notre langue. Tous renseignements et inscriptions peuvent être pris auprès de notre secrétariat : avenirlf@laposte.net. La présidente, Catherine Distinguin

Le franglomètre, mode d'emploi, par Jean-Paul Cossart

Qu'est-ce que le franglomètre ?

Dans la continuité de la Carpette Anglaise annuelle, le franglomètre est un système de mesure de la prévalence du franglais (ou de l'anglais) dans un texte en français et de mise au pilori des contrevenants connus (organismes ou personnalités). À l'inverse, les défenseurs de la langue française sont louangés dans l'esprit du Tapis Rouge. Comment ? En mesurant la fréquence de l'infraction commise par le même auteur.

La mesure est faite sur une échelle de 0 à 100 – voire au-delà – pour les champions de la langue. Chaque titulaire commence avec un crédit de 100 points et perd 5 points par première infraction documentée. Les infractions suivantes peuvent faire perdre 5 points (une infraction différente) ou 1 point (par exemple la deuxième boutique d'une même marque). Les champions gagnent 5 points à chaque signalement positif.

L'infraction est documentée par une photographie numérique qui montre clairement l'objet du délit et identifie le nom du déclarant, l'infracteur (nom, date et lieu de l'infraction). Les courriels sont adressés à l'adresse mél franglometre@avenir-langue-francaise.fr

La personne qui dépouille ces courriels :

- valide la qualification du signalement (documentation complète de l'infraction et du contrevenant) ;
- enregistre l'infraction au fichier des infractions ;
- met à jour le tableau des infractions.

Lorsque le compteur d'un contrevenant dépasse la barre des 50 points, l'infracteur entre au palmarès. Le palmarès est publié sous une forme synoptique aisément lisible sur les médias favorables à la langue française (sites internet, publications) dont ceux d'*ALF* et des associations amies.

Les infractions sont relevées sur tout type de support :

- magazine ou journal ;
- livre, site internet, affiche ;
- émission de télévision ou série télévisée, film ;
- chanson (texte écrit), émission de radio (programme écrit) ;
- enseigne commerciale, vitrine.

Types d'infractions :

- **retenues** : les mots anglais ou franglais (comme « *booster* » ou « *pitcher* »)
- **non retenues** :
 - Les mots anglais entrés depuis longtemps dans la langue française (*football*, *parking*, *weekend*) même s'ils ont un équivalent simple ;
 - Les mots latins valides (par exemple « *alumni* » est un américanisme, mais c'est le pluriel d'un mot latin parfaitement valide) ;
 - Les noms anglais des entreprises anglo-saxonnes (exemple « *Apple* ») et de leurs produits (exemple « *iPhone* ») ne sont pas comptabilisés ;
 - Les mots anglais et étrangers mis entre guillemets, en italique et avec un astérisque renvoyant à leur traduction française ne sont pas comptabilisés (sauf si la traduction française « légale » est disproportionnée, voire très peu lisible).

Français et Francophonie dans les institutions

Appel du Haut conseil international LFF et des associations membres à l'organisation d'états généraux de la langue française et de la Francophonie :

NDLR : Cette tribune est une synthèse des propositions élaborées, des écrits publiés, des actions menées, depuis des décennies, par les 34 associations de France et du dehors et les 185 personnalités militantes aujourd'hui membres du *Haut conseil international de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF)* créé le 18 juin 2020 par *Avenir de la Langue française (ALF)* aidée de : l'*Association Francophonie Avenir (AFRAV)*, *C.O.U.R.R.I.E.L.* et *Défense de la Langue Française (DLF)*. La démarche originelle de cet appel à des états

généraux de la langue française et de la Francophonie fut celle d'ALF. Son administrateur M. **Jean-Louis Chédin**, universitaire, ancien professeur de philosophie, en a assuré la mise en forme, avec la participation d'autres associations, dont *COURRIEL*, présidée par M. Georges Gastaud, professeur de philosophie. *Albert Salon*, secrétaire général du Haut conseil international, président d'honneur d'ALF.

ARRÊTONS L'ARRACHAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE !

Appel des associations de défense de la langue française et de la francophonie

Menacée de perte, la langue française ? Il faudrait être aveugle pour ne pas au moins se poser la question, avant qu'il ne soit trop tard. Les associations œuvrant pour l'avenir du français, Cassandres malgré elles, ne cessent d'alerter : se vérifie chaque jour, avec une rapidité effrayante, le constat que Michel Serres en 1993, résumait en ces termes : « Dans le milieu des décideurs, ceux-ci sont en train d'éradiquer la langue française. Que ce soit dans la finance, la science, le commerce, la publicité (...), ce consentement commence vraiment à ressembler à une collaboration, et la défense de la langue française à une résistance. » À cela, il faut ajouter l'invasion de l'anglais (ou du "globish", son ersatz), dans l'enseignement à tous les étages, dans les médias... Excusez du peu ! On nous répond qu'un tel "consentement" n'est pas propre à la France, qu'il faut une langue d'échange commune, si médiocre que soit le "globish" anglo-saxon jouant sur quelques centaines de mots ou expressions utiles, et des schémas de communication uniformes. Or, ceci n'efface pas la responsabilité particulière qui incombe à la langue universaliste par excellence qu'est le français.

Un abandon progressif, s'il se poursuit, a ou aura un coût qui est immense à long terme. C'est une chose de s'ouvrir et de se mettre à l'épreuve, vivifiante, féconde, de l'autre langue et d'une autre culture avec elle ; c'en est une autre que de se mettre à leur remorque sans en maîtriser la source ni l'autonomie créatrice... « On ne pense bien (de façon originale, créative) que dans sa propre langue » ; non en se pliant à un moule uniforme, à un plus petit dénominateur commun qui condamne au suivisme, et pas seulement au plan des mots, mais de toute une façon de juger et de penser. Il n'y a pas de compartiments étanches.

Au pays de Pasteur et de bien des prix Nobel, il n'y a plus de grande revue scientifique de référence en français (comme si une revue publiant des recherches novatrices n'allait pas trouver son public sous prétexte qu'elle est en français). L'on n'a pas vu non plus sortir le vaccin qu'on attendait aujourd'hui, contrairement à l'époque qui a connu le B.C.G. ou telle découverte majeure concernant le Sida. Aucun rapport, dites-vous ? Il faudrait y voir de plus près.

Tout un processus de soumission volontaire (ou involontaire ?) est bien avancé à tous les étages de l'édifice social dont la langue, qu'on le veuille ou non, est le premier ciment. De l'école primaire (ou même maternelle) à l'enseignement supérieur dans les sciences d'abord (grâce à la loi Fioraso) et dans l'économie grâce aux écoles de commerce, l'invasion du globish devient la norme. À l'école primaire, de jeunes élèves, qui parfois entendent peu parler français à la maison et qui auraient tant besoin de "français renforcé", doivent ingurgiter un petit *vade-mecum* d'anglais, qui les perturbe plus qu'il ne les instruit. Dans les médias, entre mille exemples, on aurait honte d'écrire : accord, non accord, au lieu de *deal* ou *no deal*, au sujet du Brexit. La banque postale est devenue "Ma french bank" !

« On se demande parfois, nous dit un adhérent suisse, comment un tel géant culturel a pu tomber aussi bas ! »

Faute de toute réactivité, d'initiatives, de courage élémentaire, le français qui était prévalant il y a peu dans les institutions européennes est en voie d'extinction au profit de l'anglais (au moment où le Royaume-Uni sort de l'Union) avec le consentement tacite de nos représentants comme de nos gouvernants (car qui ne dit mot consent). C'est en violation ouverte et tranquille, aussi bien des traités que du pluralisme consubstantiel à l'Union européenne. Un député peut être rappelé à l'ordre par le président de séance, s'il ne s'exprime pas en anglais : d'autant plus scandaleux que les moyens de traduction automatique ont fait de considérables progrès. Plusieurs associations ont d'ailleurs introduit un recours auprès de la Cour de Justice européenne, avec la conviction que l'Europe ne peut continuer à se développer sur les décombres de nos langues.

Paradoxalement, une telle évolution contraste avec le fait que la pratique du français, la francophonie, font preuve de vitalité au plan international. Sans parler de l'Afrique (Kinshasa a dépassé Paris comme la plus grande ville francophone) ; on apprend le français en Chine, en Amérique du Sud, on le défend au Québec. L'Afrique de l'Ouest francophone est actuellement la plus dynamique au plan économique : l'usage commun du français n'y est pas pour rien. Mais pour combien de temps, si dans une ou deux générations la chute du français se poursuit ici ? Des pays africains (qui ont plus fait pour la francophonie que la France coloniale) commencent à s'interroger sur l'intérêt de maintenir le français dans son statut actuel, surtout dans l'enseignement. Notre réseau remarquable d'"Alliances françaises" est en voie de déconstruction, malgré la demande !

Devant la résignation ou le consentement des autorités publiques comme d'une certaine "élite", au déclin programmé du français, devant l'apathie relative d'une société civile conditionnée en permanence au tout-anglais, il s'agit malgré tout de réagir pour empêcher l'enlèvement. Et au point où en sont les choses, nous pensons que des "États généraux de la langue française" doivent être organisés le plus vite qu'il se peut. Ce qui mettrait au centre d'intérêt une problématique concernant tout le monde, d'une façon ou d'une autre. Cela n'implique pas seulement la France, mais l'ensemble francophone : ce seraient nécessairement des États généraux de dimension internationale, touchant à la communication, à l'enseignement, à la diplomatie comme au commerce. L'on pourrait en attendre une puissante contribution au bénéfice non seulement de la langue française, mais d'un pluralisme de l'esprit et de la culture dont a besoin notre monde mondialisé. Quant à la langue française, elle ne peut plus attendre.

À tous ceux que cette cause, qui est aussi celle de l'esprit, préoccupe sérieusement, nous demandons de réagir et de s'engager.

Jean-Louis Chédin, pour les associations participantes.

Carte d'identité française traduite en anglais : pourquoi l'Académie française est en colère

Les Immortels préviennent : si le gouvernement ne renonce pas à sa décision, ils saisiront le Conseil d'État. Une première !

NDLR : Divers médias ont vu, comme *L'Express*, dans cette rébellion de l'Académie française, une sorte de révolution : la « noble Dame du Quai Conti » sortirait de ses gonds et de ses aimables remarques et recommandations polies sur le bon usage pour passer à la politique de la langue et s'attaquer au gouvernement. Il s'agit, certes, d'un évènement qui heurte nos habitudes récentes. Mais n'oublions pas que la création en 1635 de l'Académie par Richelieu était déjà un geste éminemment politique du grand cardinal, qui voulait mieux s'assurer des grands écrivains de l'époque, et faire de la langue un précieux outil d'unification intérieure et de rayonnement extérieur, donc de puissance. Puis, il n'y a pas si longtemps, Maurice Druon Secrétaire Perpétuel osa déjà quelques déclarations qui valorisèrent politiquement l'institution. Et l'actuel Président de la République n'a-t-il pas associé lui-même l'Institut de France et ses cinq académies nationales à la politique de la langue en présentant sous la Coupole et les applaudissements des Immortels, le 20 mars 2018, journée mondiale de la Francophonie, sa politique du français et de la Francophonie pour son quinquennat ? Nos associations avaient alors noté avec espoir qu'il reprenait leurs propositions, et y confirmait, en citant nos têtes de chapitres, sa détermination de faire la Cité internationale de la Francophonie à Villers-Cotterêts, qui était notre projet associatif lancé en octobre 2001 du balcon du « Plaisir » de François 1^{er}... Albert Salon.



La nouvelle carte d'identité, entrée en vigueur le 2 août 2021, est intégralement bilingue français-anglais.

Élysée Express Michel Feltin-Palas (7 janvier 2022)

Il aura fallu près de cinq siècles, mais c'est arrivé. Pour la première fois depuis sa création, en 1635, l'Académie française saisit les autorités politiques pour protester contre une décision de l'État.

« C'est en effet une décision révolutionnaire », commente pour *L'Express* Hélène Carrère d'Encausse, "le" (elle tient au masculin) Secrétaire perpétuel de l'Académie. L'objet du litige ? La nouvelle carte d'identité bilingue français-anglais lancée par le gouvernement le 2 août dernier. Les Immortels viennent de mandater un cabinet d'avocats pour demander au Premier ministre de revenir sur cette décision. Et préviennent : s'ils ne sont pas entendus, c'est vers le Conseil d'État qu'ils se tourneront.

Voici ce qu'il faut savoir sur cette bataille linguistique.

C'est un règlement européen du 20 juin 2019 qui oblige, dans son article 3, à traduire " les mots "Carte d'identité" dans au moins une autre langue officielle des institutions de l'Union." La raison ? « Il s'agit de permettre au citoyen français de circuler facilement en prouvant son identité non seulement dans son pays d'origine, mais aussi dans tous les pays de l'Union », explique Anne-Gaëlle Baudoin, directrice de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), responsable notamment de la réalisation des passeports et des cartes d'identité.

Les Académiciens ne contestent aucunement ce point. En revanche, ils s'étonnent du zèle avec lequel le gouvernement a appliqué cette consigne. Et ce sur deux points.

Premièrement : rien n'obligeait à recourir à l'anglais et seulement à l'anglais. La France aurait très bien pu opter pour un autre idiome, ou à tout le moins ajouter à côté de la langue de Shakespeare une troisième, voire une quatrième langue. « Officiellement, nous défendons le multilinguisme. Dans les faits, nous pratiquons le monolinguisme », s'inquiète Hélène Carrère d'Encausse.

Deuxièmement, il était seulement imposé de traduire seulement le titre du document "Carte d'identité". Or, le gouvernement est allé beaucoup plus loin en traduisant systématiquement toutes les entrées du document : *surname* à côté de "nom" ; *date of birth* à côté de "date de naissance" ; *place of birth* à côté de "lieu de naissance" ; et ainsi de suite. « Ce faisant, on place de fait à égalité les deux langues. La France est donc allée bien au-delà de ce qui était exigé en courant avec un zèle extrême au-devant de ce qu'on ne nous demandait pas », déplore l'académicien Frédéric Vitoux, par ailleurs président de la Commission supérieure d'enrichissement de la langue française. « Nous avons voulu fournir un document lisible partout car, qu'on le déplore ou non, l'anglais est la langue de communication en Europe, reprend Anne-Gaëlle Baudoin. Je note d'ailleurs qu'il en est ainsi pour les passeports depuis 70 ans sans que cela ait jamais suscité de polémique. »

- Qu'ont fait les autres pays ?

Sans surprise, tous les pays de l'Union ont choisi de recourir à l'anglais sur leur document. Certains, comme l'Italie et la Pologne, ont suivi le "modèle" français. En revanche, l'Espagne s'est contentée d'utiliser la langue de Shakespeare uniquement pour le titre du document administratif. D'autres encore, comme l'Allemagne, l'Autriche et la Roumanie, ont opté pour le trilinguisme, au profit de l'anglais et du français. Une position au demeurant conforme à la devise de l'Union européenne : "Unie dans la diversité".

« La décision française, *a fortiori* après le Brexit, est tout de même paradoxale, pointe Frédéric Vitoux. D'autant que Boris Johnson a décidé que, désormais, pour entrer au Royaume-Uni, un passeport serait exigé. Nous sommes donc en train d'instaurer une carte d'identité collaborationniste qui sera refusée en Angleterre et utilisée dans une Union européenne où l'anglais n'est plus langue officielle en dehors de l'Irlande et de Malte. »

« Se limiter à l'anglais, après le Brexit qui plus est, (...), c'est envoyer trop de mauvais messages, regrettent également Barbara Cassin, une autre académicienne, et Xavier North, ancien délégué général à la langue française et aux langues de France. La langue de l'Europe, tout comme la langue du monde, ne serait donc que le *globish*, *global English*, une langue de pure communication ? Inutiles, toutes ces langues de culture qui font la richesse de l'Europe... Quant à la francophonie, pourquoi parlerait-elle encore français puisque le français n'a plus rien d'une langue-monde, et que l'anglais convient à l'identité française ? » Eux aussi plaident vigoureusement pour l'utilisation de "plus d'une langue", afin d'éviter l'écueil de la standardisation culturelle.

- Pourquoi l'Académie agit-elle ainsi ?

Cela fait des mois que les Immortels protestent contre cette décision. Dès le printemps 2021, Hélène Carrère d'Encausse et Frédéric Vitoux ont publié des articles en ce sens dans la presse, et notamment dans *Le Figaro*. « Nous n'avons même pas eu une réponse de courtoisie, s'étonnent-ils. Voilà pourquoi nous sommes contraints d'agir autrement ». Concrètement, si le gouvernement ne répond pas dans les trois mois, les Académiciens vont saisir le Conseil d'État en invoquant l'article 2 de la Constitution qui stipule "la langue de la République est le français" et la loi Toubon relative à la langue française.

- Que va-t-il se passer maintenant ?

Beaucoup dépendra du Conseil d'État. S'il donne raison aux Académiciens, le gouvernement sera contraint de modifier la forme de la nouvelle carte d'identité. Mais il est possible qu'Emmanuel Macron réagisse avant. La polémique est en effet fâcheuse pour lui. À quelques mois d'une présidentielle dominée par le thème de l'identité, le président-candidat n'a pas forcément intérêt à laisser un tel angle d'attaque à ses adversaires. Certes, Valérie Pécresse est elle-même une adepte des anglicismes – elle a lancé en Île-de-France une carte de transport baptisée Navigo Easy et a été deux fois lauréate du prix parodique décerné par *L'Académie de la Carpette anglaise* après avoir notamment déclaré que "le français était une langue en déclin et qu'il fallait briser le tabou de l'anglais dans les institutions européennes."

Mais le chef de l'État le sait : son propre bilan dans ce domaine n'est pas vraiment glorieux. C'est lui, par exemple, qui a déjà lancé un Pass sanitaire – sans e – et, plus symbolique encore, – un Pass culture – culture ! – toujours orthographié à l'anglaise. « Rester inactif sur ce sujet serait également un symbole calamiteux pour sa présidence française de l'Union européenne, veut croire Frédéric Vitoux. Et un camouflet pour l'Allemagne qui, elle, a eu la courtoisie d'utiliser le français sur sa carte nationale d'identité. »



La chasse au participe passé, par Marie-Hélène Verdier (24 avril 2021)



Un vent *woke* souffle sur notre langue. La mode est de ne plus faire l'accord du participe passé (dit Pépé) après l'auxiliaire avoir. Ça se lit et ça s'entend : « Les vacances que j'ai *pris* » et « les articles que vous avez *aimé* cette semaine ». Pour les féministes, la règle de l'accord, *pépère* et

sexiste, serait l'obstacle majeur à l'apprentissage du français, sur notre sol et à l'étranger. Rapportée d'Italie par Clément Marot, qualifiée de « vérole » par Voltaire, cette règle « homicide » ne servirait qu'à distinguer « celles et ceux qui la maîtrisent », en creusant une inégalité entre les forts en thème et les ignorants. La *cancel culture* rend-elle inévitable la mort de Pépé le putois ?

Pour imposer la suppression de cette règle, rien de tel que les médias. Un bandeau télévisuel montrant le Président, avec une « maman voilée » déplorant l'absence de mixité scolaire, titrait : « Le Président m'a rassuré ». Aurait-on ajouté : « Le président m'a rassuré, anxieux que j'étais » ? Penser que cette règle *pépère* est anecdotique serait une erreur. Une mode homicide, venue d'outre-Atlantique, confortée chez nous par une idéologie progressiste, entend simplifier notre langue et déconstruire une grammaire héritée du latin qui, avec le grec, a justifié – on le sait ! – l'esclavage, le colonialisme et autres racismes, dont témoigne la blanchitude des statues et de la langue classique, commère de tous les maux.

On peut se réjouir (ou pas) d'une loi votée à l'Assemblée confortant les langues régionales, que l'ordonnance de Villers-Cotterêts (rappelons-le) n'a jamais « interdites ». Sauf que l'on voit poindre les sempiternelles revendications d'autonomie. Et quelles contradictions ! On chérit les trésors oubliés des langues régionales, mais jamais un lycéen ne lit autrement qu'en « traduction » un texte de Montaigne écrit en français. On exhibe, comme un bouquet de gui, un maigre corpus de mots franciques ou gaulois mais on supprime, sur certaines voyelles, les circonflexes qui témoignent d'une étymologie latine. Or, si vous supprimez un *flexe* par idéologie (une langue « évolue »), comment ne pas supprimer celui du subjonctif imparfait afin de normaliser notre langue et la rendre plus marchande ?

Après la sortie du Brexit se pose la légitimité de l'anglais comme langue commune de l'Europe. Mais si la langue instituée s'affaiblit, c'en est fini de la francophonie. Car c'est à l'école qu'elle se joue. M. Blanquer met-il vraiment tout en œuvre pour éviter la *déconstruction* de notre langue qui désole « les mamans voilées » en imposant, dans les écoles, des méthodes éprouvées de lecture et d'écriture ainsi qu'un enseignement simple de la grammaire ? La règle *pépère* a pour elle l'ancienneté, l'héritage italien qui rend sensible à l'oreille la différence entre le masculin et le féminin, la logique qui enseigne à écrire « l'erreur que j'ai laissé passer », mais « la femme que j'ai laissée toute seule ». Après la fin de la dissertation et de la littérature, celle de la grammaire ? Le redressement de la France ne passera que par la santé retrouvée de notre langue.

Petit Robert ne sera jamais grands

sur le pronom *iel*, par **Gérard Blua**, écrivain et éditeur

*Qui ne gueule pas la vérité quand il sait la vérité
se fait le complice des menteurs et des faussaires*

Charles Péguy

NDLR : Gérard Blua, membre du Haut conseil international et d'Avenir de la langue française, membre de l'Académie de Marseille, valeureux militant du français, a publié un très intéressant essai aux éditions Maïa : La Culture française à la dérive. A. S.

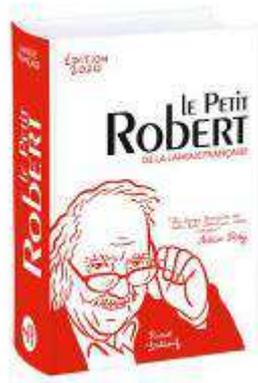
Grands dieux !... Peut-on vraiment imaginer un excellent élève qui rend systématiquement copie blanche ? Non, de toute évidence. Depuis toujours, ce type de

suicide intellectuel n'a jamais concerné qui que ce soit sur les bancs de notre éducation nationale. Et pourtant, dans la même concordance d'idée, voici que mi-octobre nous avons vu éclore un nouveau pronom personnel, *iel* (pluriel : *iels*), porté sur les fonds baptismaux de l'écriture inclusive par les militants de la destruction méthodique de la société, trop heureux de rajouter dans leur carnier une proie de marque. Et c'est à la mi-novembre suivante qu'Alice Develey, Maguelonne de Gestas et Marie-Liévine Michalik titraient leur intervention pour Newsletter : « L'idéologie *Woke* à l'assaut du dictionnaire Le Robert ». Nous fûmes alors très nombreux, à leur suite, à nous frotter violemment les yeux ! Qui dites-vous ? Le Petit Robert ? Incroyable ? Comment l'œuvre maîtresse d'Alain Rey a-t-elle pu accepter d'introduire subrepticement une telle anomalie grammaticale dans ses pages numériques ? Même si, devant le tollé provoqué jusqu'aux plus hautes marches de l'Élysée – Brigitte Macron elle-même s'élève contre l'entrée de *iel* et *iels* dans le Petit Robert –, il est dit que cela s'ouvre sur une période probatoire. En réalité, ne nous leurrions pas, il est quasiment acté que les deux « pronoms » se doivent de rejoindre le dictionnaire web et l'édition papier dès 2022. Le mentir-vrai d'Aragon n'est pas bien loin, n'est-il pas ?

Nous voilà donc ainsi confrontés au passage à l'ennemi d'un support jusqu'alors considéré comme un solide rempart derrière le Larousse, le niveau éminemment supérieur se situant dans les lumineux reflets décisionnels du dictionnaire de l'Académie française qui, depuis les lettres patentes de Louis XIII en 1635 et la protection permanente de son ministre Richelieu, ne cesse de s'opposer à la trituration de notre langue. Soit dit en passant : l'une des plus belles et des plus fines au monde, bien campée sur ses doubles racines plongeant radieusement dans le grec ancien et le latin. Mais alors pourquoi le Robert, cette honorable publication qui eût dû demeurer un élément important de notre voûte linguistique, a-t-il changé son cap ? Tout simplement parce que, du jour au lendemain, dans la foulée entre autres de nos universités de plus en plus déclassées sur le plan international, il s'est auto-attribué la capacité à décider de la philosophie générale qui doit guider notre sillon de vie. Écoutons d'ailleurs l'explication qu'il nous en donne : « On a constaté que ce mot prenait de l'ampleur et nous l'avons intégré. » Non, nous ne rêvons pas. Voici qu'en prime au désastre linguistique causé nous est servie une nouvelle approche méthodologique : la quantité ! En un mot si contemporain : le poids des réseaux sociaux ! C'est-à-dire l'avis généralement infondé des strates les plus médiocres de notre société. Sans oublier ce détail qui fait fureur à Boboland et nous est servi en mode approfondissement par le Petit Robert : « La langue française ne doit stigmatiser personne. » La supposée masse des supposés opprimés et des supposés dominés qui fleurit désormais un peu partout dans le monde (voire dans l'univers, mais hélas notre technologie est bien incapable de voler à son secours au-delà de notre orange bleue) peut de la sorte inclure dans son combat quotidien un outil nouveau concernant toutes les personnes ne se reconnaissant ni homme ni femme. *Woke*, *LGBT and so on*, que serions-nous sans vous ?

Les philosophes, les entrepreneurs, les enseignants, les savants, les écrivains, portent sur leurs épaules la responsabilité de la survie de notre langue, de notre culture, de notre société. Ils ont pour responsabilité de conserver les Lumières et les déposer dans les bras de nos enfants et petits-enfants. Alors, voir une partie de nos supposés intellectuels se ranger dans le camp de l'arasement de nos savoirs et plier le bagage de la transmission, est une peur indescriptible pour l'avenir humain [...] Les temps de nos jours, à nouveau, sont certes à l'orage. Mais que ceci ne nous empêche pas de continuer à croire en la force de l'esprit et de l'intelligence. C'est pourquoi, après cette faute loin d'être vénielle, le Petit

Robert de la langue française – à l’instar de la célèbre envolée de Victor Hugo (un autre fieffé blanc raciste et colonialiste celui-là) – deviendra à jamais Robert le petit de la langue française.



« Dis-moi dix mots pour prendre soin » (10.01.2022)

« Dis-moi dix mots pour prendre soin » est, depuis deux décennies, une action annuelle de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France du ministère de la Culture. En 2022, cette action, la DGLFLF la porte pour faire rayonner la langue française et la Francophonie auprès des publics (patients et personnels) des **établissements de soin** qui ont reçu le « Label Culture & santé en Île-de-France ».

« Dis-moi dix mots pour prendre soin », qu’est-ce que c’est ?

Décalé, divulgâcher, ébaubi, époustouflant, farcer, kaï, médusé, pince-moi, saperlipopette, tintamarre.

C’est autour de ces dix mots venus de toute la Francophonie que des ateliers d’écriture seront organisés dans six établissements ayant reçus le « Label Culture & Santé en Île-de-France » : Établissement public de santé Barthélémy Durand à Étampes ; Centre hospitalier Théophile Roussel à Montesson ; Centre hospitalier de Bligny ; Résidence Saint Joseph à Cachan ; Centre Robert Doisneau à Paris ; Établissement et service de réadaptation professionnelle Beauvoir à Évry.

Ces temps d’initiation et de rencontre seront animés par deux auteurs francophones : Valentine Sergo originaire de Suisse, et Kouam Tawa originaire du Cameroun. La Compagnie Léa viendra compléter cette mise en bouche des dix mots en proposant des lectures au chevet en mars. Tout ce dispositif donnera lieu à une restitution pendant la *Semaine de la langue française et de la Francophonie*, le 20 mars, à Limoges, pendant Les Zébrures de printemps.

Les acteurs de « Dis-moi dix mots pour prendre soin »

« Dis-moi dix mots pour prendre soin » est une initiative dédiée aux établissements de soin franciliens. Elle est organisée par la Direction régionale des affaires culturelles et l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, le « Label Culture & Santé en Île-de-France », la Compagnie Léa, les trois pôles de référence de la création francophone de l'écriture à la scène La Chartreuse-lez-Avignon, la Cité internationale des arts, Les Francophonie - Des écritures à la scène et la Délégation générale à la langue française et aux langues de France.



Dossier

NDLR : ce communiqué de presse appelant à un grand rendez-vous des francophones lors de la Journée mondiale de la Francophonie, le 20 mars 2022, Place du Panthéon, a été approuvé par le Haut conseil international LFF. En son nom, je demande à tous nos lecteurs de l'utiliser auprès de tous médias auxquels ils peuvent accéder. Ils peuvent s'en servir aussi auprès de leurs proches, amis, collègues, pour les inviter à venir à ce grand rendez-vous qui peut marquer un tournant. Au 20 mars, à 14h, dans le Quartier latin ! Albert Salon

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grand rendez-vous des francophones, le 20 mars 2022 à 14h au Panthéon

Le Haut conseil international de la Langue française et de la Francophonie* (HCILFF) transmet le message suivant :

Le peuple français et tous les peuples de langue française ACCUSENT :

- Une **oligarchie mondialiste** apatride d'imposer son hégémonie en épandant partout un anglo-américain sommaire et déculturant ;
- Des **institutions de l'Union européenne** de s'en faire les instruments en exigeant – post-Brexit ! – l'anglais comme langue de travail unique en leur sein ;
- La **Cour de justice de l'Union** de déni de justice pour avoir favorisé, par sa jurisprudence, le remplacement de notre langue et de notre droit écrit, hérité du droit romain, par le droit coutumier anglo-saxon ;
- Les **gouvernements des pays francophones** d'ignorer sciemment leurs législations linguistiques (constitution française, loi Toubon, loi 101 au Québec, etc.), et

de laisser pervertir leurs administrations et l'enseignement scolaire et universitaire par une novlangue américaine de déconstruction ;

- Des **juridictions administratives françaises** de forfaiture pour avoir confirmé des décisions illégales de ministères et d'universités, se rendant ainsi complices du remplacement du droit français par une « *common law* » de fait ;
- Le **Président de la République française** qui, bien qu'ayant fort opportunément adopté notre projet de Villers-Cotterêts, s'exprime à l'étranger en anglais, et a laissé un ministre appliquer l'instruction européenne sur les nouvelles cartes nationales d'identité en ne traduisant la nôtre qu'en anglais, contrairement à plusieurs voisins, (Allemands, Autrichiens... : traduction en anglais et en français). Le Haut conseil international encourage l'Académie française qui veut aller jusqu'en Conseil d'État.

En conséquence, **le HCILFF** invite les gouvernements concernés à entendre le message de leur peuple et **appelle les Français et tous les amoureux de la langue française présents à Paris le 20 mars 2022 à confluier dès 14h vers la Montagne Sainte-Geneviève et le Panthéon**, lieux hautement symboliques, pour un rassemblement festif transcendant tous les clivages politiques, afin de **proclamer leur rejet de l'arrachage de la langue française et réclamer un sursaut civilisationnel urgent !**

Pour le HCILFF : contacter Avenir de la Langue française (ALF), 34 bis, rue de Picpus, 75012, Paris, albert.salon0638@orange.fr 0659747282

*Le **HCILFF** créé le 18 juin 2020 à Paris par nos associations de divers bords politiques, a pour membres 34 associations pour le français, dont 29 françaises, et 185 personnalités, dont 140 françaises. La liste en est jointe, ainsi qu'une note sur ses actions, pour les journalistes. Les demandes éventuelles d'autres personnes pourront être examinées par notre secrétariat.



Le destin du français au Québec ?

par **Jérôme Blanchet-Gravel**, à Montréal

Selon des projections, en 2022, le français continuera son déclin au Québec au profit de l'anglais. Frédéric Lacroix, spécialiste de la question

linguistique, déplore le manque de volonté du gouvernement Legault pour redresser la situation.

Cette année sera-t-elle fatidique pour la langue française au Québec ? Si la tendance se maintient, le français continuera à reculer dans la Belle Province, et particulièrement à Montréal, avertit Frédéric Lacroix, chercheur indépendant et spécialiste de la question linguistique.

Au micro de *Sputnik*, il fustige *l'effritement de l'illusion nationaliste de la Coalition Avenir Québec*, le parti au pouvoir dans cette province :

Il y a urgence. Ce n'est pas 2022 ou rien, mais la tendance va nous rattraper. [...] Malheureusement, le gouvernement Legault ne veut rien faire de structurant pour la survie du français. Avec la loi sur la laïcité, le Premier ministre Legault avait haussé les attentes des nationalistes, mais la parenthèse va se refermer.

Au Québec, le poids des francophones n'était jamais descendu sous les 80 % depuis 1871, alors qu'il se retrouve à moins de 78 % aujourd'hui. Dans quinze ans, ils devraient représenter 69 % de la population d'après les pronostics que le chercheur a compilés dans son ouvrage *Pourquoi la Loi 101 est un échec* (Boréal, 2020), qui a reçu le prix du livre politique de l'Assemblée nationale québécoise.

Les étudiants anglophones, nouvel angle mort du gouvernement Legault ?

Pour Frédéric Lacroix, la survie de la langue de Molière est sérieusement menacée par le refus du gouvernement Legault d'étendre la Loi 101 dans les établissements d'enseignement collégial. Au Cégep (Collège d'enseignement général et professionnel)*, l'application de la Loi 101 (Charte de la langue française) obligerait les francophones et allophones à faire leurs études pré-universitaires en français, alors qu'ils sont toujours plus nombreux à se tourner vers des institutions anglaises. Le gouvernement a entrepris de réformer la loi, mais les changements sont *cosmétiques*, selon notre intervenant ainsi que plusieurs analystes.

En 2018, sur l'île de Montréal, le nombre de diplômes d'études collégiales remis par les cégeps anglais a franchi le seuil historique de 52 % du total, peut-on lire dans une lettre d'enseignants adressée ce 18 janvier au ministre québécois de l'Éducation, Jean-François Roberge.

Nous avons raté la fenêtre historique qui s'ouvrait. [...] La Loi 101 au cégep serait une mesure minimaliste, alors si le gouvernement Legault n'est pas prêt à la prendre, c'est une indication qu'il n'est pas prêt à faire grand-chose. Il y a un débat assez intense sur cette question à l'intérieur du gouvernement, mais il semble terminé, se désole Frédéric Lacroix.

L'accueil d'étudiants étrangers dans les collèges et universités est aussi devenu un des principaux vecteurs d'anglicisation, précise notre interlocuteur. Il vient de publier sur cette question le livre *Un libre choix ?* (Éd. du Mouvement Québec français).

Les impacts linguistiques de cette situation seraient largement sous-estimés par Québec :

Le gouvernement Legault finance l'anglicisation du Québec en surfinançant les cégeps et les universités anglophones. C'est une politique suicidaire. [...] Et grâce au

gouvernement fédéral, plusieurs immigrants temporaires qui choisissent l'anglais se convertissent en immigrants permanents, avance le chercheur.

En 2018, le scrutin provincial qui a débouché sur l'élection de François Legault avait porté en grande partie sur l'immigration et la laïcité, et la prochaine, en octobre 2022, concernera surtout son bilan en matière de santé publique.

La crise sanitaire risque d'éclipser la problématique de la francophonie, déplore Frédéric Lacroix :

Il y a une espèce d'hypnose collective qui est délétère pour la vie démocratique. Pendant ce temps, il y a plein de choses importantes dont on ne débat plus, comme la question linguistique, conclut-il.

**Dans le système d'éducation québécois, ce sont les études supérieures qui suivent les études secondaires et précèdent l'université.*

Le droit de vote pour les ultramarins : une exception et une fierté françaises, par Ilyes Zouari (14/01/22)

Mais certains continuent de croire que la France serait "structurellement raciste"...

Les tournées en Outre-mer des principaux candidats à la magistrature suprême sont pour nous d'une grande banalité. Pourtant, des quatre pays ayant de lointaines possessions ultramarines, la France est la seule à accorder l'égalité en droits civiques. Une exception et un motif de fierté largement méconnus, et à enseigner dès le plus jeune âge...



Le président Emmanuel Macron et le ministre Sébastien Lecornu en déplacement sur l'île d'Hiva Oa Atuona (Polynésie), 26 juillet 2021 © Jacques Witt/SIPA

Dans le cadre de leur campagne électorale, Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon ont récemment visité, en décembre dernier, certains de nos territoires d'Outre-mer. Rien de plus normal, s'agissant de territoires français, dont les habitants sont par conséquent nos compatriotes, qu'ils bénéficient, à ce titre, de l'égalité en droits civiques que notre

République garantit à tous les citoyens, où qu'ils se trouvent sur le territoire national, et partout où flotte le drapeau tricolore.

Pas si banal

Pourtant, ce qui est pour nous, Français, un principe républicain et éthique des plus banals, constitue en réalité une différence radicale avec la situation qui prévaut dans les territoires d'Outre-mer appartenant au Royaume-Uni, aux États-Unis et aux Pays-Bas, soit les trois autres pays ayant de lointaines possessions, distantes de plusieurs milliers de kilomètres. En effet, si les ultramarins français, quel que soit le niveau d'autonomie de leur territoire, peuvent participer à l'ensemble des élections nationales (présidentielle, législatives et sénatoriales) et être représentés au sein des institutions politiques nationales (Assemblée nationale et Sénat), ceci n'est guère le cas des ultramarins britanniques et de la grande majorité des ultramarins américains et néerlandais, auxquels interdiction est ainsi faite de prendre part à la gestion des affaires de la nation, ou d'exercer la moindre influence. Un schéma de type colonial et une approche quasi ségrégationniste qui régissent encore aujourd'hui la relation de ces pays avec leurs territoires d'Outre-mer, majoritairement peuplés de personnes aux lointaines origines non européennes.

En effet, les ultramarins britanniques ne peuvent prendre part à aucune élection nationale, ni être représentés dans aucune institution politique nationale. Côté néerlandais, ce sont environ 92 % des citoyens d'Outre-mer qui sont dépourvus de ces droits. Les seuls à bénéficier du même traitement que leurs compatriotes de métropole étant les habitants de Bonaire et des microscopiques Saint-Eustache et Saba (et ce, depuis 2010 seulement...).

En France, pas de citoyens de seconde zone !

Enfin, et à l'exception d'Hawaï, les populations des territoires américains d'Outre-mer ne peuvent participer ni aux élections présidentielles ni aux sénatoriales. Toutefois, elles ont le droit de prendre part aux élections législatives... mais pour élire un député qui n'a nullement le droit de voter à la Chambre des représentants (équivalent américain de l'Assemblée nationale). Chose incroyable mais vraie, et qui revient donc à considérer, *de facto*, que ces ultramarins américains ne peuvent prendre part à aucun scrutin national, ni être représentés dans aucune des instances politiques nationales. Quant à l'État d'Hawaï, l'exception dont bénéficie ce territoire s'explique probablement par son caractère hautement stratégique (situé à peu près au milieu du Pacifique Nord, et ayant joué un rôle crucial pendant la Seconde Guerre mondiale), voire également par le fait que près de la moitié de la population de l'archipel était blanche anglo-saxonne au moment où celui-ci acquit le statut d'État en 1959, et par là même des droits identiques à ceux des 49 autres États fédérés des États-Unis (il s'agissait alors du territoire d'Outre-mer américain ayant la population blanche non hispanique la plus importante en pourcentage, particularité toujours valable aujourd'hui).

Ainsi, la totalité ou presque des citoyens d'Outre-mer des trois pays précédemment cités ne peut ni voter ni être représentée au niveau national. Leur seul et unique droit est donc d'assister impuissants au déroulement des campagnes et des scrutins, sagement assis face à

leur écran de télévision. Et inutile pour eux d'attendre la moindre visite de la part des candidats et des chefs de file des principales formations politiques du pays.

Imaginons un instant que nous appliquions cette même règle en France, en interdisant à nos compatriotes d'Outre-mer de bénéficier des mêmes droits civiques que les métropolitains, en en faisant ainsi juridiquement des citoyens de seconde zone, mais tout en œuvrant à maintenir leur territoire au sein de la République française, au bénéfice géopolitique (voire peut-être un jour économique) de cette dernière... Il est probable que la réaction soit alors assez forte, face à ce qui serait considéré comme une flagrante et injuste différence de traitement. Une différence de traitement que le Royaume-Uni, les États-Unis et les Pays-Bas n'ont pourtant aucun scrupule à imposer, en prétextant notamment la large autonomie accordée à leurs territoires d'Outre-mer. Mais c'est un argument loin d'être convaincant, d'autant plus que la France, elle, garantit l'égalité totale en droits civiques à tous ses nationaux d'Outre-mer, y compris à ceux résidant dans des territoires bénéficiant d'une très large autonomie (notamment dans le Pacifique), et qui ont la possibilité de voter et d'être représentés au niveau national de la même manière que tous les autres citoyens français.

Une fierté française

En France, il n'y a donc ni sous-citoyens ni ségrégation déguisée. Et malgré les difficultés que l'on peut rencontrer dans les territoires d'Outre-mer, et que l'on retrouve également dans ceux appartenant à d'autres nations, car souvent inhérentes à l'insularité et à l'éloignement, nos compatriotes ultramarins sont des citoyens français à part entière, n'en déplaise à certains (en métropole, particulièrement...). L'égalité en droits civiques constitue donc une exception française, et une application concrète de notre devise « Liberté, Égalité, Fraternité ». Une de ces exceptions et un de ces motifs de fierté que devraient connaître tous nos compatriotes, de 7 à 107 ans, mais que nul ou presque d'entre eux ne connaît, faute d'une Éducation nationale digne de ce nom et avec pour mission première de transmettre la fierté d'appartenir à la nation française.

Une fierté nécessaire à l'émergence d'une société unie et solide, et à la réussite de toute politique d'assimilation, en particulier dans un pays où une partie désormais non négligeable de la population est d'origine étrangère. Et dans un monde où les autres grandes puissances, à l'affût de la moindre de nos faiblesses, rivalisent en patriotisme, l'inébranlabilité de notre nation est un impératif absolu.

Agora Francophone Internationale...

Infolettre 276 - Janvier 2022

CAP VERS 2022 - ITINÉRAIRES FRANCOPHONES : ATTENTION DEVANT, JEUNESSE EN APPROCHE !



Depuis deux ans, un certain virus endeuille la planète et empêche de lire l'avenir, même avec des cartes tirées par un marabout assisté d'un chaman. Dans certaines régions du monde, 2022 se profile engluée dans un épais brouillard. Alors, que fait-on ? Nous courbons l'échine et attendons des jours meilleurs ? Nous remettons toute activité à demain, voire à après-demain ? Nous comptons les initiatives qui flageolent en remplissant des tableaux ? Ou bien, nous prenons toutes les précautions et appliquons un certain optimisme raisonné ? Nous reprenons les affaires en cours, celles qui ont stagné enlisées dans l'incertitude et lançons de nouveaux projets ? Tentons l'option de l'action !

Action bancaire, à distance, diminuée, insatisfaisante, qu'importe !

C'est le principe qu'Agora francophone a décidé de s'appliquer et de proposer à ses partenaires et ses contributeurs. Dans le courant du mois de janvier nous vous donnerons les grandes lignes de ce qui devrait modeler 2022 pour nous et donc pour vous, chère Agora-sphère !

Commençons dès maintenant à extirper de nos archives un travail commencé il y a 18 mois : observons une zone géographique qui ne compte pas moins qu'un « petit » quart des pays étiquetés OIF : l'Europe centrale et orientale, 20 pays de l'Estonie à l'Arménie et de la République tchèque à l'Ukraine, dont cinq pays membres : la Roumanie, la Moldavie, la Bulgarie, la Macédoine du Nord et l'Albanie.

Ces pays sont forts d'une jeunesse entreprenante qui ne se laisse pas impressionner par son éloignement des centres névralgiques de la francophonie que sont le Québec, l'Afrique subsaharienne, le Maghreb ou l'Europe de l'Ouest. Agora francophone mettra en lumière des jeunes gens qui œuvrent au quotidien en français, qui ont su se fabriquer une vie professionnelle en fonction de leur amour de la langue de Senghor, qui pour certains, enseignent cette dernière avec un enthousiasme communicatif. La culture, le droit, la gastronomie, l'environnement, la recherche scientifique..., rien ne leur échappe ! Ils sont l'oxygène de notre planète francophone et de ses multiples expressions.

Ce travail* écrit par de jeunes journalistes ou apprentis journalistes de la même zone géographique a été réalisé au printemps - été 2020. Après quelques tergiversations, il nous a semblé injuste qu'il passe à la trappe, qu'il se perde dans les oubliettes d'une histoire bien trop perturbée par les vagues de virus. Voici des portraits, des entretiens, des reportages qui donnent la pêche !

Quoi de mieux pour commencer 2022 ? Une façon de vous souhaiter à toutes et tous une année 2022 sereine, enthousiasmante et francophone !

- Partenariat entre la Représentation de l'Organisation Internationale de la Francophonie pour l'Europe centrale et orientale et Agora francophone.
- Les articles sont publiés dans leur version d'origine, printemps-été 2020.

Arnaud Galy, rédacteur en chef d'Agora francophone

La future Cité internationale de la Langue française se profile dans l'Aisne

(gérée par le Centre des monuments nationaux)

L'ancien château royal de Villers-Cotterêts s'apprête à vivre une nouvelle renaissance avec l'ouverture en son sein au printemps prochain de la Cité internationale de la Langue française, gérée par le Centre des monuments nationaux, par **Bruno Courtin** le 21 Janvier 2022



Cité internationale de la Langue française : l'objectif sera aussi de faire de Villers-Cotterêts le point de rencontres et d'échanges entre les différents réseaux en lien avec la langue française – DR

Ce nouvel équipement à la fois culturel, historique et touristique a été voulu par Emmanuel Macron, picard de naissance. Sa programmation est entièrement **dédiée à la langue française** à travers des espaces pluridisciplinaires accessibles au plus grand nombre : **parcours de visite, expositions temporaires, spectacles, ateliers de résidences pour des artistes, chercheurs et entrepreneurs, activités pédagogiques et de formation à la langue française...** qui vont se déployer sur :

- 1 600 m² d'expositions permanentes et temporaires
- 1 200 m² de parcours permanent de visite sur la langue française
- 250 places dans l'auditorium
- 2 commerces de proximité (une librairie-boutique et un café-salon de thé)
- 12 ateliers de résidence pour des artistes, chercheurs, entrepreneurs

Un voyage à travers la langue en passant de salle en salle, après avoir découvert l'histoire du monument jusqu'aux années très récentes. De la cour de François I^{er} aux accents plus modernes pratiqués à l'échelle internationale de la Francophonie, le parcours est à la fois pédagogique, contemplatif, immersif, ludique et interactif.

Le bâtiment du Jeu de Paume sera transformé en auditorium de 250 places pour des spectacles, conférences, séminaires, etc. L'objectif sera aussi de faire de Villers-Cotterêts le point de rencontres et d'échanges entre les différents réseaux en lien avec la langue française (académiques, culturels, coopération internationale, champ social, etc.). Un café-salon de thé et une librairie seront accessibles en permanence pour les habitants de Villers-Cotterêts et des environs comme pour les visiteurs.

En partenariat avec des associations du territoire, des activités seront proposées pour faciliter l'usage de la langue française dans les actes de la vie quotidienne et en améliorer sa pratique orale et écrite.

Un hôtel et une résidence pour les artistes



Le parcours est à la fois pédagogique, contemplatif, immersif, ludique et interactif. DR

Le Centre des Monuments Nationaux (CMN) vient de lancer **un appel d'offre pour l'exploitation d'un hôtel 3 ou 4 étoiles de 40 à 80 chambres**, ainsi qu'une résidence destinée aux artistes, chercheurs ou même entrepreneurs venus animer les espaces culturels. Il sera complété par un bar-restaurant et un espace susceptible d'accueillir des groupes. D'ores et déjà, **Guillaume Dussart**, directeur d'Aisne Tourisme, se félicite de l'apport de la Cité au département avec un objectif de **200 000 visiteurs par an**.

Rayonnement de la France : l'étrange politique menée sur les instituts culturels et lycées français de l'étranger

avec **Alexandre del Valle** et **Jean-Michel Nogueroles**

Jean-Michel Nogueroles est avocat international et économiste de formation, il est aussi notamment co-auteur du livre collectif *Repenser la France d'après* (éditions Bold 2021). Engagé au côté d'Objectif France, le mouvement politique de centre droit conduit par le général Bertrand Soubelet et Rafik Smati, il est l'une des voix incontournables de la communauté française dans la péninsule Ibérique où il est installé.

Dénonçant la déconstruction de la culture française par Emmanuel Macron à un moment de notre histoire où les partenariats culturels se multiplient avec des pays controversés comme le Qatar, qui soutient l'organisation islamiste des frères musulmans, il milite pour davantage de soutien financier aux Instituts français de plus en plus en souffrance, et la gratuité des lycées français de l'étranger. Alors que près de 3 millions de Français vivent à l'étranger et qu'aux élections présidentielles de 2017, ils ont massivement voté pour Emmanuel Macron, Jean-Michel Nogueroles dénonce le risque de voir des dizaines de milliers d'enfants français ne plus pouvoir bénéficier de l'enseignement de leur langue et de l'apprentissage de leur culture hors de nos frontières. Jean-Michel Nogueroles plaide également pour la création d'une organisation économique, politique et de Défense des pays européens riverains de la Méditerranée afin de mettre en œuvre une vision stratégique commune en matière d'immigration et de terrorisme, mais aussi en vue de faire face à une potentielle menace militaire en Méditerranée. Il défend également l'idée de la mise en place d'un plan Marshal pour l'Afrique, piloté en liaison avec l'Europe.

Alexandre del Valle : Vous reprochez à Emmanuel Macron de déconstruire la culture française, ainsi que son rayonnement dans le monde. Sur quels éléments vous basez-vous ?

Jean-Michel Nogueroles : Je fais partie de ces nombreux Français expatriés, qui ont été franchement déçus par la politique ou plus exactement par le défaut de politique d'Emmanuel Macron s'agissant, notamment, de la situation des Français de l'étranger et plus généralement du rayonnement de la culture française et de la France en dehors des frontières hexagonales.

J'ai, en particulier, lancé une pétition en ligne pour demander la gratuité de l'Éducation dans les établissements français de l'étranger. Je plaide spécifiquement pour un soutien financier plus massif (par une augmentation de la prise en charge directe ainsi que du nombre de bourses allouées) afin d'éviter que de trop nombreux parents voient leurs enfants totalement exclus du réseau de l'AEFE* – qui gère 543 établissements scolaires dans le monde. Ce phénomène d'exclusion de nombreux jeunes Français est d'ores et déjà massivement en œuvre. Il s'est même substantiellement aggravé au cours de la dernière décennie. À titre d'exemple particulièrement symptomatique de cette dérive désormais hors de contrôle, le coût par an et par enfant au Lycée français de New York est actuellement d'environ 43 000 dollars. Cet exemple volontairement choisi est bien entendu au-dessus du coût moyen en Europe continentale, qui demeure en général inférieur à 10 000 euros par an et par enfant (6 000/7 000 en Espagne). Pour autant, il est emblématique d'une situation résultant d'un désengagement manifeste de l'État français réalisé par la mise en œuvre d'une politique de transfert des frais de fonctionnement toujours davantage à la charge des familles. Et beaucoup de parents français ne sont pas assez pauvres pour bénéficier du système de bourses, mais en même temps pas assez riches pour en assumer pleinement le coût !

C'est une injustice pour les enfants, en particulier pour les enfants français, exclus de cet enseignement pour des raisons économiques, et un coup dur pour la défense et l'illustration des valeurs françaises d'humanisme universaliste et de laïcité dans le monde, que l'enseignement français de l'étranger a toujours portées.

ADV : Dans une période de crise sanitaire, économique et sociale, n'est-il pas compréhensible de voir les Français de l'Étranger, qui ne paient pas d'impôts en France, moins soutenus par l'État ?

JMN : Je vous remercie de me poser cette question, car c'est bien entendu « l'élément de langage », favori, appris et répété, de la part des bien-pensants qui souhaitent justifier de cette politique de désengagement progressif du gouvernement.

Il convient de répondre précisément à cette affirmation infondée : contrairement à ce qui est souvent affirmé, de nombreux Français de l'étranger demeurent des contribuables français. Ils contribuent bien à l'impôt en France, non pas en qualité de résidents français (puisqu'ils résident à l'étranger), mais tout simplement en qualité de non-résidents.

Pour mémoire, les recettes annuelles d'impôt sur le revenu, d'IFI et de droits d'enregistrement (dont ceux applicables aux mutations immobilières et aux successions), prélevées auprès des non-résidents, sont au total supérieures à 900 millions par an (elles vont peut-être dépasser le milliard d'euros en 2021).

Je rappellerai, cependant, que les contributions de l'État votées au budget 2021 (information en ligne, notamment sur le site du Sénat) sont pour 2021 les suivantes :

- Au titre de « l'accès des élèves français au réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger » – action 2 du programme 151 – qui regroupe les crédits de l'aide à la scolarité des élèves français boursiers du réseau : 105,3 millions d'euros ;
- Au titre des bourses dites « Excellence Major » – action 5 du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » : 3,5 millions d'euros ;
- Au titre de la dotation à l'AEFE – action 5 du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » : 417,6 millions d'euros ;

Soit un montant total, si on inclut la dotation de l'AEFE, de 526,4 millions d'euros.

Il convient donc de réfuter objectivement l'argument qui consisterait à laisser penser que les contributions fiscales des non-résidents – entre 900 millions et un milliard en 2021 – seraient insuffisantes pour financer plus avant l'éducation des jeunes Français de l'étranger (non-résidents) dans les établissements français.

ADV : De fait, les Français de l'étranger, qui avaient massivement voté pour Emmanuel Macron en 2017, ne sont-ils pas trahis quand ils voient un certain nombre d'enfants privés d'accès à un enseignement en langue française ?

JMN : Personnellement, je le pense. On nous promettait une nouvelle façon de faire de la politique ou au moins une nouvelle approche. On a plutôt assisté à une révolution de façade, portée par des communicants qui ont contribué à changer la perception du contenant, sans donner plus de sens ni de vision stratégique aux actions conduites.

ADV : Pour quelle raison Emmanuel Macron s'investit-il de moins en moins dans le rayonnement de la culture française et de l'enseignement du français à l'étranger ? Ne croit-il pas dans un *soft power* à la française ?

JMN : Hélas, on peut le craindre ! Les fondamentaux de la culture française sont, comme on le sait, basés sur un humanisme universaliste hérité de la civilisation gréco-romaine et de notre tradition judéo-chrétienne, auxquels la République, devenue laïque, a su faire écho. Or, ces fondamentaux sont attaqués de toutes parts. Ils le sont à la fois par les tenants de la « cancel culture » et du « racialisme » venus d'Amérique qui sévissent dans certaines universités, mais aussi par des obscurantistes de tous bords, dont les islamistes Frères musulmans. De grandes puissances demeurées impérialistes comme la Chine, la Turquie ou la Russie tentent également ouvertement de faire reculer tous les jours notre influence dans le monde – notamment en Afrique et en Méditerranée. Or, les établissements d'enseignement français à l'international sont l'un des principaux vecteurs avec les Instituts Français du rayonnement de cette culture française. Leur affaiblissement représentera à terme une grave perte d'influence pour la France. Tout cela est hautement préjudiciable à la défense de l'universalisme et de la vision française pour les générations futures. Sur un plan géostratégique, l'Europe a besoin d'une France forte et sûre d'elle-même qui sache porter et défendre ses valeurs et le monde a besoin d'une Europe forte dans laquelle les valeurs universalistes de la France seront reconnues et réaffirmées collectivement [...].

Brèves

Francis Gandon, professeur des universités honoraire, membre correspondant de l'UMR 7597 "Histoire des théories linguistiques".

Francophones et Anglo-saxons : remonter à la source

Le témoignage de Charles Durand (Bulletin d'*ALF* n° 75, décembre 2021) met l'accent sur un point essentiel : tant qu'on n'a pas conduit une analyse radicale (allant à la racine des choses), on ne peut comprendre la nature des relations entre Anglo-Saxons et francophones.

Pour le dire crûment : pour les Anglo-Saxons, l'idée même de *coexistence pacifique* semble sans pertinence. La présence, à leur côté, d'une langue de grande diffusion, à forte assise culturelle est tout simplement anormale. Cet Autre n'existant que comme erreur de l'Histoire, sa destruction relève de l'instinct, – voire de l'instinct de survie.

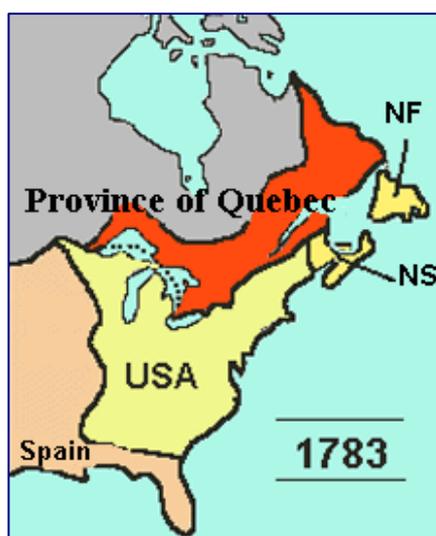
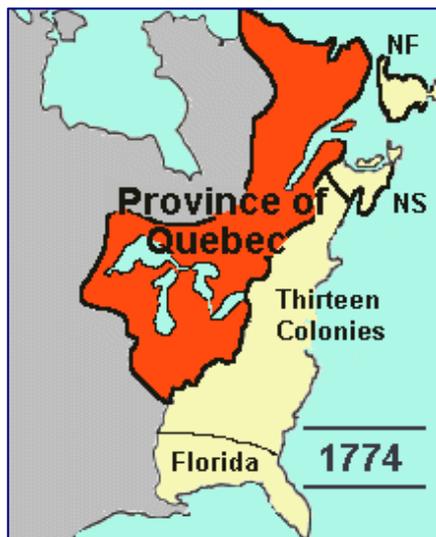
Il est difficile de saisir la nature de ce réflexe primaire. Prenons l'exemple du fait français au Canada : s'il était estimé bon au mauvais, il serait au moins *discutable*. Or, en deçà de l'axiologique, c'est son *existence* même qui, d'un point de vue anglo-saxon, pose problème.

Il est, en revanche, facile de comprendre pourquoi, dans le cadre ainsi défini, les règles morales généralement reçues n'ont pas à s'appliquer. Ainsi, de la *reconnaissance*.

Premier exemple : **Le Québec**

On sait (ou plutôt on le sait très mal, car on n'en parle fort peu hors du cercle des spécialistes), que la paix de Versailles, de 1763, qui mettait fin à la « guerre d'indépendance », vit la Province du Québec, dont le territoire égalait à peu près celui des Treize colonies, drastiquement amputée au profit de la nouvelle République. Elle perdait le Lac Michigan, et la moitié des trois autres grands lacs ; en se reportant sur la carte, on constate que tout ou partie du territoire des futurs États suivants lui sera arraché : Wisconsin, Indiana, Ohio, Illinois, ainsi que la ville de Détroit (*Le Détroit de Pontchartrain*) et les emplacements des villes de Chicago et de Cleveland. Excusez du peu ! On imagine le bénéfice pour un Québec autonome, un jour ou l'autre indépendant¹.

¹Site de l'université d'Ottawa. Compendium de l'aménagement linguistique au Canada (CALC).



Par surcroît, le redécoupage territorial instituait une solution de continuité entre Québec et Louisiane (immense territoire dont l'administration avait été confiée provisoirement à l'Espagne, alors alliée, par le Traité de Fontainebleau de 1762), ce qui correspondait au vœu quasi obsessionnel des « Anglo ». Non seulement les « Américains » ne prirent aucune initiative pour rétablir la souveraineté française sur le Québec², mais ils s'en attribuèrent une portion importante, sans que la moindre garantie soit donnée aux francophones. Ceux-ci, de fait, s'exileront ou s'angliciseront rapidement. L'idée du Canada entier comme « 14^e colonie » donnera lieu à l'agression de 1812, qui s'achèvera en déroute pour les « Américains ».

(Qu'on continue à célébrer, du côté français, ce qui ne fut qu'un magnifique – et onéreux –

² Mais la France y tenait-elle tant ? On sait qu'au Traité de Paris (1763) sanctionnant la fin de la guerre de sept ans, la France préféra la cession du Canada à celle des Antilles : décision économique à court terme, dramatique sur un plan géopolitique et historique.

cocufiage, dépasse l'entendement.)

Second exemple : **La Louisiane**.

« Que la reconnaissance ne meure jamais » : cette maxime de Novalis (poème *Wenn alle untreu werden*) n'est apparemment pas partagée par le président Jefferson (1743-1826).

À peine, en effet, le territoire de la Louisiane fut-il rétrocédé à la France en 1800 (Traité de San Idelfonso) que Jefferson fit pression sur Bonaparte pour acquérir cet immense territoire. Cette pression n'eut rien de diplomatique : le président menaçait carrément de s'allier au Royaume-Uni pour marcher sur les possessions françaises ! (Comment dit-on « infamie » en américain ?) On sait que Bonaparte céda en 1803. Là encore, cette pression est peu connue, peu enseignée. En tout cas, le second vœu obsessionnel « anglo » – liquider tout obstacle s'opposant à la poussée vers l'ouest – venait d'être comblé. Bien entendu, aucune garantie ne fut donnée à une francophonie pourtant vivace (Toqueville s'étonnera, en remontant le Mississippi, d'entendre constamment parler français). Francophonie qu'on s'efforcera finalement de liquider avec l'inscription, dans la Constitution de l'État de Louisiane en 1921, de l'interdiction de parler français ! Il en résulta une « génération perdue » et des réflexes mentaux obérant la volonté des militants de remonter la pente à partir des années 1960.

C'est ce déni d'existence de l'Autre, qui permet d'appréhender, dans une certaine mesure, le viol des lois morales élémentaires. Ainsi la destruction des bibliothèques, au Cambodge et au Vietnam, fait frémir puisqu'elle renvoie à la pire régression bradburienne (et orwellienne) et aux feux de joie nazis. Donc à la barbarie stricte.

Mais ce n'est pas le cas, puisque ce sont des livres en français : ils n'ont pas à exister donc n'existent pas. Donc aucun délit n'est commis.

S'il était avéré que les « conseillers anglais et américains » de Pol Pot ont encouragé le massacre des Khmers francophones³, nous passerions, *selon la même logique*, d'un génocide (culturel⁴) à un autre, plus radical.

Une autre difficulté tient à ce qu'un tel impérialisme ne s'avance pas masqué. Il y a quelques décennies, le directeur du British Council aux Pays-Bas se vantait de faire rapidement disparaître le néerlandais. Cette innocence dans l'annihilation sidère et mystifie, rend incrédule quant aux objectifs poursuivis.

Ainsi, vivant une partie de l'année à Madagascar, pays passablement francophone et majoritairement francophile, quand j'aborde la question de la progression de l'anglais dans la Grande Île, mes interlocuteurs, enseignants et étudiants, y voient un enrichissement dans la mesure où la langue de Shakespeare *s'ajouterait* à celle de Molière. Peu imaginent que celle-ci doive *disparaître* au profit de celle-là. Bref, ils n'ont pas intégré la syllogistique de l'agresseur : précisément parce qu'elle est grossière⁵.

Nous avons le droit d'exister et pas vous.

Paris, décembre 2021.

³ Selon Daniele Ganser (et non Danielle, comme l'écrit inexactement le Bulletin 75, p. 26).

⁴ Un exemple de politique linguistique radicalement négative est donné par les Philippines sous domination américaine, où l'espagnol fut si méthodiquement et exhaustivement éradiqué que plus aucun Philippin ne le parle aujourd'hui.

⁵ On me permettra un exemple personnel. Dans les années 80, lors d'un voyage en bus au Québec, le chauffeur fut pris à partie par l'un des voyageurs (américains)... parce qu'il donnait ses commentaires en anglais *et* en français (pour nous). C'est à ce genre de grossièreté qu'on prend la mesure de l'impérialisme linguistique yankee : il ne suffit pas de parler anglais, il faut que les autres se taisent.

Courrier des lecteurs

1622-2022, Molière vs Shakespeare par Matthieu Varnier

Que ne dirais-tu pas si tu pouvais, Molière,
Exercer ton regard dans notre société,
Et d'un vers justicier la croquer tout entière,
Débusquant les Tartuffe en leur fausse piété !

Sans doute en premier lieu, comme une préséance,
Tu moquerais pour nous un tout nouveau pédant
D'un genre si honteux qu'aux temps de ta naissance
N'existait pas encore un tel précédent !

Un Bourgeois gentilhomme, arrogante Précieuse,
Et – en économie – aussi un peu Docteur,
Pour qui parler français, habitude ruineuse,
Nous fait perdre l'espoir d'un avenir meilleur.

Aucun dos n'est trop souple, aucune action trop basse,
S'il faut renier leur langue ils le font volontiers ;
L'honneur ? Ce n'est qu'un mot !, l'argent, lui, se ramasse,
À quoi bon des auteurs quand il faut des courtiers !

Tu les verrais, sans fards !, mi-Scapin, mi-Tartuffe,
Lourdauds mais empressés, prêts à tout bousculer,
Dans le jargon anglais fouillant avec la truffe,
Montrant les crocs autour du français acculé !

Tous ces hommes puissants, tous ces grands capitaines !
Tous leurs petits valets, ces simples lieutenants !
Comme ils sont attachés à bien montrer les haines
Qu'ils ont de tout ce qui déplaît aux dominants !

Ils ont peur de manquer, rien ne les embarrasse,
Ils ne seront jamais assez Américains.
Leur seule loyauté est celle de leur classe,
Ils ont été Français – jamais républicains.

Aucun... mot... n'est trop gros pour leur bouche servile,
L'anglais serait la clé de la prospérité ;
Leur langue, pour en jouir, doit se montrer agile,
Et l'on verra plus tard pour la moralité.

Ne t'en fais pas, Molière, il nous reste la prose,
Le plaisir de penser, l'orgueil d'être insolents ;
Ton exemple a montré ce qu'on peut quand on ose,
Et nous triompherons même sans tes talents.

De Daniel Ancelet, poète, vice-président de l'Académie de la Poésie française (APF), membre d'ALF et du Haut conseil LFF :

Mon front a trop chaud sous le casque,
C'est un vrai bâillon que ce masque :
Pour ne pas être reconnu,
Je viendrai le visage nu.
Un poète parfois peut écrire en français,
S'il n'écrit qu'en anglais, qu'il aille chez Shakespeare,
Si mon poème, amis, bien que chaud, semble frais,
C'est qu'il est humecté des pleurs de mon fou rire !

La Main...

Parmi les différentes mesures prises pour lutter contre l'épidémie du coronavirus, il est demandé de ne pas se serrer la main.

Par contre, il est possible – et c'est même recommandé – de se serrer les coudes. Il ne faut donc plus tendre la main, ne plus faire des pieds et des mains, seulement des appels du pied afin de garder les mains libres.

Si vous êtes à la tête d'une association et que vous vouliez vous retirer, impossible de passer la main ; certes, il reste la solution de vous faire sortir à coups de pied dans l'arrière-train, mais ce n'est pas très élégant et l'on peut très vite en venir aux mains.

Pour les amoureux qui ont le cœur sur la main il est illusoire de le donner, ni même de le partager : les mariages vont tomber en désuétude, car plus personne ne fera une démarche pour demander la main de l'être aimé.

Autre conséquence grave pour la démocratie : désormais la politique de la main tendue est vouée à l'échec, être pris la main dans le sac sera moins grave que de donner un coup de main.

Bien sûr, la main gauche doit ignorer ce que fait la main droite, mais si elle a donné de l'argent de la main à la main, il sera nécessaire de lui passer un savon.

C'est dans la tribulation qu'il convient d'être fort, l'épidémie génère un sentiment de peur ; la solution ? S'en laver les mains et prendre son courage à deux mains, surtout en mains propres.

Au revoir et à 2 mains. Un vrai bonheur la langue française !

La plainte du professeur de philo René Chiche : @rene_chiche

Professeur de philosophie, vice-président Action et Démocratie/CFE-CGC, Conseil supérieur de l'éducation, auteur de *La désinstruction nationale* (éditions Ovidia)

Parlons des choses sérieuses. Je viens de lire une trentaine de copies : pas une n'est écrite en français. Pas une ! En classe de terminale ! Et cela n'a rien à voir avec l'immigration.

La désinstruction est le vrai sujet, je persiste. Et il n'intéresse personne.

En dix ans, j'ai vu les horaires d'enseignement fondre comme neige au soleil, le nombre d'élèves souffrant de dysorthographe, dyspraxie, etc., exploser, l'illettrisme s'installer, le taux de réussite au baccalauréat frôler les 100 %, les professeurs raser les murs. On continue ?

Le budget de l'éducation a été voté à l'Assemblée nationale par 24 voix pour et 7 contre.

La lente agonie de nos institutions politiques s'achève comme elle a débuté : dans l'indifférence.

NDLR : *Alf* a plusieurs fois dénoncé la réduction de l'horaire de français dans l'enseignement primaire et en collège, au fil des années. D'autre part, toutes les évaluations comparatives internationales font état d'un véritable effondrement du niveau en mathématiques des élèves français, ramenés quasiment au dernier rang. Il serait grand temps de se soucier du rapport entre la maîtrise de la langue et la capacité à raisonner, en maths ou en philo. **Jean-Louis Chédin**

Merci, Monsieur le Président

Lettre de M. **Jean-Pierre Brun**, membre du *Haut conseil international LFF* au Président de la République (janvier 2022).

Vous ne pouvez pas imaginer combien m'ont touché les vœux récents exprimés par notre bon maître élyséen. Alors que les vagues d'américano-wokistes déferlent sur nos ondes, entendre le chef de l'État utiliser le verbe « emmerder », c'est pour le dernier carré des éboueurs de la langue française la plus belle étrenne qu'il puisse recevoir.

Sous la V^e, un Président avait déjà réclamé que l'on cessât d'emmerder les Français, mais en s'exprimant ainsi Georges Pompidou ne réagissait-il pas en agrégé de Lettres classiques et auteur d'une *Anthologie de la poésie française* ? Certes, l'injonction du fort en thème de Cajarc était défensive, alors que la détermination du courrier picard à l'utiliser est agressive, mais qu'importe...

« Emmerder » ! Ce n'est qu'un verbe, mais tellement réconfortant tant il est français.

Les plus grands manieurs de notre vocabulaire inépuisable l'ont utilisé. On prétend même que le grand Rabelais l'aurait inventé.

Pourquoi dès lors stigmatiser son utilisation par notre taquin de président, alors que d'autres beaucoup plus prestigieux l'auraient presque galvaudé.

On ne saurait ignorer l'usage courant de ce verbe par Charles de Gaulle qu'un rien indisposait, « du roi nègre qui venait réclamer son chèque » à ses godillots qui, comme Léon Delbecque, avaient du mal à le suivre dans les méandres de sa politique (« vous m'emmerdez avec votre rubicon ») en passant par des officiers d'état-major (« Vous m'emmerdez avec votre guerre subversive »).

Madame notre Présidente, titulaire d'une maîtrise *ès* lettres couronnée par un mémoire sur l'Amour courtois, serait-elle pour quelque chose dans ce recours à un verbe plus français que le béret et la baguette de pain ? Alors qu'elle animait l'atelier théâtral du collège de la Providence d'Amiens peut-être avait-elle fait jouer à ses élèves, dont le jeune Emmanuel, quelques scènes du *Ubu roi* d'Alfred Jarry, jalonné de « Merdre » désormais classiques. Selon le dictionnaire de l'Académie française "emmerder quelqu'un" c'est, originellement, le recouvrir de cet excrément parfaitement écologique.

Excrément injustement décrié par certains quand on se rappelle qu'il incarne le patriotisme français tant à Waterloo dans la bouche de l'admirable Cambronne qu'à Twickenham où le XV gaulois perché sur son tas de fumier lacère de ses ergots celui de la Rose qui en perd les pétales... Et comme des gosses turbulents, nos joueurs, dans le car du retour, braillent à tue-tête : « La rose a des épines, toi merde, tu n'en as pas ! »

Mais au fait, notre bienveillant Président qui n'a pas encore d'enfant se serait-il laissé influencer par Jean Yanne : « Il faut faire les enfants quand on est vieux parce qu'on ne les emmerde pas longtemps ».

« Sans le latin, sans le latin, la messe nous emmerde ! » regrette Georges Brassens dans « Tempête dans un bénitier ». Remarque intéressante alors que les catholiques traditionalistes se

voient interdire son utilisation par une hiérarchie désormais illettrée en matière de langues classiques.

Desproges, l'inoubliable Monsieur Cyclopède, avait-il glissé un orteil dans le marécage politique lorsqu'il confessait être un gaucher contrariant : « C'est plus fort que moi il faut que j'emmerde les droitiers. » Encore doit-on préciser l'existence de faux droitiers et leur actuelle prolifération.

Marcel Achard, académicien français et dramaturge injustement oublié, avait souligné ce qui caractérisait le public de ces « générales » tant redoutées : « Si la pièce est mauvaise il s'emmerde, si la pièce est bonne ça l'emmerde. » Effets collatéraux de l'actuelle pandémie ? La scène de la Comédie politique française fait relâche ; ce qui permet néanmoins à des comédiens débutants de s'imposer sur les tréteaux de théâtres non subventionnés.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous offrir une dernière citation de ce verbe un peu gras il est vrai, mais qui offre parfois matière à réflexion. Elle est puisée dans les très riches expressions vernaculaires qui agrémentaient les dialogues de nos pères. Expression revue et un brin corrigée par Michel Audiard dans *Les vieux de la vieille*, film de Gilles Grangier :

« Si vous allez aussi vite que je vous emmerde pour une fois vous serez en avance sur l'horaire. »

À ce propos, le premier tour des élections présidentielles est-il toujours fixé le 10 avril prochain et à quelle heure ouvriront les bureaux de vote ? **Jean-Pierre Brun**

« Le français n'a pas dit son dernier mot »

« Il faut retisser des liens étroits avec les pays francophones et francophiles et surtout promouvoir sans retenue ni embarras notre langue si harmonieuse. »

La langue française « ne devrait-elle pas redevenir la langue officielle d'une diplomatie européenne incarnant l'unité dans la diversité ? » (*Ouest-France*)

Bertrand Cabillic (Loire-Atlantique)

Notre République n'a pas de religion officielle, si ce n'est cette langue magnifique et subtile qui nous relie toutes et tous, au-delà de nos diversités d'opinions, de philosophies ou d'origines, tel un ciment garantissant la solidité des murs de la maison commune.

Grâce à elle, nous pouvons, avec bonheur, retranscrire notre perception du monde et décrire en multiples tonalités, par l'harmonieuse richesse de son vocabulaire, paysages, situations, rencontres et émotions.

Chérissons, s'il vous plaît, cette langue romane qui nous ancre dans le socle de la civilisation latine et méditerranéenne, plonge ses racines dans le terreau celtique de la Gaule des origines, tout en nous rappelant nos liens de parenté, certes plus ténus, avec le parler germanique des Francs conquérants.

Cette heureuse matrice intellectuelle dans laquelle se forment nos personnalités ne constituerait-elle pas de ce fait, par sa nature métissée, un excellent symbole de notre Europe parfois désaccordée ?

Ne devrait-elle pas redevenir la langue officielle d'une diplomatie européenne incarnant l'unité dans la diversité, soutenant sans relâche les valeurs de l'humanisme et de la pondération ?

Rappelons-nous, en effet, à quel point cette langue, si familière à l'oreille des Bruxellois, était naturellement employée au long du XVIII^e siècle à la cour des rois de Prusse ou de Pologne, mais aussi des empereurs d'Autriche ou de Russie.

Et comme elle reste appréciée actuellement des peuples baltes, roumain ou hellénique, à l'heure où nos cousins de Grande-Bretagne larguent – malheureusement – les amarres les liant au grand vaisseau continental.

Aussi, convient-il assurément de retisser des liens étroits avec les pays francophones et francophiles et, surtout, de mettre en avant sans retenue ni embarras cette langue poétique, romanesque, truculente, sobre ou rabelaisienne qui est nôtre.

Cela ne me semble être ni arrogant ni passéiste, mais seulement faire montre d'une forme de résistance toute en nuances face à la « globalisation » tendant au simplisme pernicieux. Le français n'a pas dit son dernier mot, *pantoute* ! (pas du tout, en québécois).

Parutions signalées

NDLR : Marc Rousset, ancien patron de grandes entreprises, économiste, essayiste, est membre du Haut conseil international de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF) et d'*Avenir de la langue française (ALF)*. A.S.

Comment sauver la France

Pour une Europe des nations, avec la Russie, de **Marc Rousset** (Les Éditions du Panthéon)

Paul Valéry nous a rappelé que les civilisations sont mortelles. L'économiste et essayiste Marc Rousset, ancien dirigeant de grandes entreprises, membre du *Haut conseil de la Langue française et de la Francophonie*, nous montre que sauver la France, c'est d'abord sauver la civilisation, les cultures et la langue de la France et des pays et communautés d'expression française, tant de langue maternelle que de langue seconde maîtrisée, d'abord en Europe et en Amérique du Nord, mais aussi ailleurs, là où des personnes se la sont pleinement appropriée. C'est aussi sauver la civilisation de l'Europe au sens large, carolingienne et slave.

Avec une conscience aigüe de l'urgence d'un puissant sursaut, Marc Rousset, à l'instar du poète autrichien Rainer Maria Rilke, appelle l'homme qui toujours revient lorsqu'une époque, menacée de finir, se reprend encore une fois, l'homme qui en soulève toute la charge, « und wirft sie in den Abgrund seiner Brust » (et la déverse dans l'abîme de sa poitrine). Marc Rousset rassemble lui-même courageusement en un dossier-plaidoyer à la fois richement nourri de faits et de chiffres, mais aussi fervent, vibrant, les plaies et les graves menaces dont nous souffrons. Il met à nu les violentes attaques que notre civilisation gréco-romaine et judéo-chrétienne subit tant de l'empire matérialiste anglo-saxon que de l'islamisme vengeur et conquérant. Il met surtout en valeur nos puissants atouts à mobiliser avec courage dans une victorieuse et brillante renaissance de l'Europe, puissante de ses nations, alliée et liée à la Russie.

Marc Rousset va dans le sens du combat du *Haut conseil* et de ses associations pour le français et la Francophonie en estimant indispensable la construction d'un bloc de puissance grand-européen, confédération reposant non sur un marché ouvert à tous les vents et flux, mais « **sur un socle culturel** et militaire ». Il suit ainsi le Général de Gaulle refusant l'entrée de la Grande-Bretagne en CEE pour cause de Commonwealth et – surtout – de l'anglais cheval de Troyes des États-Unis et de l'hégémonie linguistique anglo-saxonne à Bruxelles. L'histoire l'a confirmé. Notre auteur estime comme Umberto Eco que « La langue de l'Europe, c'est la traduction ». Et que la langue commune de communication pratique, utile à l'occasion, à côté des langues officielles et de travail des institutions de l'UE appuyées sur un service de traduction efficace, ne saurait d'aucune manière être la langue de l'impérialisme anglo-américain qu'il dénonce, car contraire à la nature et à l'indépendance de l'Europe.

Contre ce qu'il qualifie de lâche défaitisme et de trahison de trop de clercs et dirigeants français (dont M. Macron qu'il épingle notamment pour son discours de candidat de janvier 2017 en anglais à l'université Humboldt de Berlin), « collabos de la pub et du fric » selon Michel Serres, notre auteur invoque les Claude Hagège éminent linguiste et Laurent Lafforgue médaillé Fields, l'Immortel Jean-Marie Rouart, ainsi que l'initiateur du projet associatif Villers-Cotterêts de 2001 (heureusement adopté en 2017 par l'Élysée), tous quatre aussi membres du *Haut conseil*. Il invoque Mathieu Bock-Côté et Stéphane Bern. Il rappelle l'importance de la francophonie mondiale forte de plusieurs centaines de millions de locuteurs et d'une organisation internationale (OIF). Sur ces bases, Marc Rousset affirme que « En prenant la tête, à sa manière, d'une internationale de la diversité des peuples, seule la France a vraiment les moyens de tenir tête à ce qu'on appelle communément le rouleau compresseur de la mondialisation. » Pour lui, le français est la seule langue **continentale** – et mondiale – pouvant prétendre à être au moins la référence juridique, culturelle, politique et diplomatique, de la nouvelle Europe-Puissance des Nations qu'il appelle de ses vœux, y associant la Russie. Selon lui, si les Européens n'acceptent pas que le français serve en outre la communication pratique en diverses circonstances, la seule autre langue à choisir ne peut être que l'espéranto. L'anglo-américain ne doit en aucun cas usurper cette fonction.

Albert Salon, Secrétaire général du Haut conseil international albert.salon0638@orange.fr

La population du monde francophone atteint 536 millions d'habitants

NDLR : Nous ne pouvons publier intégralement le très intéressant article d'**Ilyes Zouari**, président du *Centre d'études et de recherches sur le Monde francophone (CERMF)*, et membre du *Haut conseil de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF)*, mais nous en publions l'introduction ci-dessous en invitant à lire la suite sur notre site : www.avenir-langue-francaise.org

Après avoir récemment dépassé l'Union européenne, dans ses anciennes frontières incluant le Royaume-Uni, le monde francophone compte désormais 536 millions d'habitants. Une progression essentiellement due à l'Afrique francophone, dont l'émergence démographique et économique mériterait davantage d'attention de la part des pays francophones du Nord, et notamment de la France dont les aides au développement bénéficient principalement aux pays de l'est de l'Union européenne, au mépris de ses propres intérêts.

En se basant essentiellement sur les statistiques démographiques détaillées publiées en juillet dernier par le PRB (*Population Reference Bureau*), organisme privé américain et une des références mondiales en matière de démographie, la population du monde francophone, qui avait atteint la barre des 500 millions d'habitants fin 2018, peut être estimée à 536,1 millions au 1^{er} janvier 2022. Soit une hausse de près de 2,3 % sur un an (524,1 millions début 2021), et une population creusant l'écart avec celle de l'ensemble constitué par l'Union européenne et le Royaume-Uni (515 millions).

